

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 12 juillet 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 13**

Mesdames Christèle COURSAT, Ana-Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 1- Attribution et signature du marché de gestion de l'aire d'accueil  
des gens du voyage**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € HT et 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché de gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage de Brive et Malemort arrive à échéance le 30 septembre 2021, que la communauté de communes d'Ussel va ouvrir une aire d'accueil en octobre 2021 et que Tulle agglo prévoit l'ouverture de son aire d'accueil en juin 2022,

Considérant qu'il a donc été décidé de constituer un groupement de commandes des aires des 3 EPCI,

Vu sa délibération n°1 du 22 mars 2021 approuvant la convention de groupement de commandes à conclure entre Tulle agglo, la communauté d'agglomération du bassin de Brive et la communauté de communes d'Ussel pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, désignant le président de la communauté d'agglomération du bassin de Brive coordonnateur du groupement de commandes, et désignant le titulaire et le suppléant représentant Tulle agglo au sein de la CAO dudit groupement de commandes,

Considérant qu'après attribution du marché il appartiendra à chaque EPCI d'affermir la tranche du marché qui lui revient,


Considérant la consultation et le résultat des analyses des offres,

Vu l'avis de la CAO réunie à Brive le 28 juin 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) valide le choix effectué par la CAO en retenant la société ACGV Services domiciliée 1 rue de la Trinquette – Immeuble le Sextant – 17000 LA ROCHELLE pour la gestion et l'entretien de la future aire d'accueil des gens du voyage de Tulle d'une capacité de 16 places ;

2°) le montant revenant à Tulle agglo s'élève à 4 422.00 € TTC par mois sur une durée de 27 mois soit 119 394.00 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2021  
Reçu en préfecture le 15/07/2021  
Affiché le   
ID : 019-241927201-20210712-DBU210712\_1-DE

3°) autorise le Président à signer le marché et tous documents s'y rapportant au moment de l'affermissement de la tranche propre à Tulle aggro ;

4°) les crédits nécessaires seront prévus au budget principal.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



  
Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le :

15 JUL. 2021